

**Projet territorial de la basse vallée de la Saône
Comité de pilotage, mercredi 11 septembre 2019
Quiberville-sur-mer, Foyer des Jeunes**

Compte-rendu du comité de pilotage n° 7

Participants

Conseil Départemental de Seine-Maritime	Martial HAUGUEL
	Marie-Carole BEN-RAÏS
	Loïck LE LOUARGANT
Région Normandie	Hubert DEJEAN DE LA BATIE
	David ZAOUI
Agglomération Dieppe-Maritime	Grégory DUGUE
Dieppe Pays Normand	Anne-Sophie PECQUET
Communauté de communes Terroir de Caux	Richard MERRIENNE
	Anne-Sophie DIOLOGENT
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 76 / Service Territorial de Dieppe – DDTM76	Frédéric BARGAIN
	Guillaume PAIN
Préfecture de région – SGAR	Mayeul DE DROUÂS
Sous-Préfecture de Dieppe	Jehan-Éric WINCKLER
	Nicolas OLIVIER
	David LEMAIRE
Etablissement Public Foncier de Normandie – EPFN	Marine BERTE
	Pascal HAMEL
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement – CAUE	Clément DELAITRE
Agence de l'eau Seine-Normandie - AESN	Loïc GUEZENNEC
	Delphine JACONO
Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie - SMBVSVS	Jacques THELU
	Laurent TOPIN
Association syndicale autorisée de la Saône – ASA Saône	Samuel COMONT
Fédération Départementale des Chasseurs 76 – FDC76	Nicolas MORCHIPONT
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - AAPPMA	Jacques LEFEBVRE
	Jean-Marcel LÉBOUCHER
Chambre d'agriculture	Arnaud TESSON
Commune de Longueil	Didier LEDRAIT
Commune de Sainte Marguerite-sur-mer	Claude FERCHAL
Commune de Quiberville-sur-mer	Jean-François BLOC
	Catherine HEMERYCK
	Christian LEROUX

	Jean-Marc BEREPION
Seine-Maritime Attractivité	Xavier PREVOTAT
Propriétaire foncier	Arnaud LAVERDURE
Association des bungalows de l'allée des crevettes	Philippe MARETTE
	LEMAINE
	Janine TRUPTIL
	Francis GRARE
Association pour la Défense de la Saône	Dominique ALLAIS
Conservatoire du littoral	Régis LEYMARIE
	Camille SIMON
Bureaux d'études	Pierre PEETERS
	Céline MAYER

Ordre du jour de la réunion

- 1- Avancement du Projet territorial de la Saône (Conservatoire du littoral)
- 2- Actions foncières dans la basse vallée de la Saône (Cdl/EPFN)
- 3- Nouvel équipement touristique de Quiberville (Commune de Quiberville/Atelier de lignes)
- 4- Etude sur l'ouvrage de reconnexion de la Saône à la mer (SETEC Hydratec/SMBVSVS)
- 5- Assainissement de Longueil (Communauté de communes Terroir de Caux)
- 6- Prochaines échéances et réunions (Cdl)
- 7- Questions diverses
- 8- Mot de conclusion des membres du COPIL

Après les mots de bienvenue de Jean-François BLOC et l'introduction de Hubert DEJEAN DE LA BATIE, le comité de pilotage déroule l'ordre du jour.

Avancement du Projet territorial de la Saône (Cdl)

Régis LEYMARIE présente le projet territorial de la Saône, avec les actions foncières projetées (diapo 4), dont la parcelle n°5, pressentie pour la relocalisation des bungalows de Sainte-Marguerite. Cette opération a été prévue dans la rédaction du PLU de la commune. Claude FERCHAL précise que la reprise de la démarche du document d'urbanisme est imminente et permettra d'entériner cette hypothèse. En parallèle, des négociations avec les différentes parties prenantes seront menées.

Le projet territorial de la Saône est composé de plusieurs actions réparties sur les communes de Longueil, Sainte-Marguerite et Quiberville. Etant donné qu'elles sont liées les unes aux autres, un chronogramme a été créé (diapo 6). Selon les prévisions, en 2025, les travaux prévus dans le projet devraient être réalisés.

Afin de le financer, les partenaires du projet territorial de la Saône se sont associés à un projet Outre-Manche, dans la Vallée de l'Otter, pour proposer leur candidature à un projet Interreg appelé PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers). Une première candidature avait été déposée en fin d'année 2018. Le secrétariat de l'Interreg avait demandé que celle-ci soit

améliorée et redéposée à l'automne 2019. Ce projet PACCo permettrait de financer 3 des opérations du projet territorial de la Saône : l'outil touristique de Quiberville, une partie de l'assainissement de Longueil et la coordination du projet territorial (diapos 7, 10 et 11). La limite de dépôt de candidature est le 11 octobre 2019, pour une réponse le 28 janvier 2020. Le projet PACCo étant limité à 3 ans, les opérations financées par les fonds Interreg s'achèvent le 31 mars 2023 avec une fin de projet le 30 juin 2023. Les autres activités et constructions du projet territorial, non financées par les fonds Interreg, peuvent continuer au-delà de ces dates (diapo 8). Cette candidature a nécessité la mobilisation de nombreux acteurs, ceux du projet territorial de la Saône, mais aussi le soutien d'acteurs de régions voisines et même nationaux (diapo 9).

Un autre point important du projet territorial de la Saône est la communication : les réflexions autour de ce projet doivent permettre d'encourager l'émergence de projets similaires pour aider d'autres territoires côtiers dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique. Différents supports sont en cours d'élaboration ou déjà disponibles : une lettre de la Saône n° 4 devrait voir le jour d'ici la fin de l'année ; un film sur la chaîne normande est paru en début d'année ; un stand sera installé au phare d'Ailly, lors des journées du patrimoine ; un témoignage sera rédigé dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat ; un rapport sur la recomposition spatiale des territoires littoraux est paru en mars 2019 ; le Ministère a organisé une journée scientifique sur la stratégie de gestion intégrée du trait de côte au cours de laquelle le projet territorial a été présenté et qui donnera lieu à un focus sur la Saône dans un rapport parlementaire (diapos 12 à 14).

Actions foncières dans la basse vallée de la Saône (Cdl/EPFN)

Didier LEDRAIT explique que le partenariat entre la commune de Longueil et le Conservatoire du littoral se passe bien et que les projets de renaturation de la peupleraie (par le Cdl) et de la charreterie (par la commune) permettront de valoriser le parcours historique et la randonnée sur le territoire. Ces projets sont dans la continuité des travaux déjà menés par la commune, tel que le marais de Longueil (diapos 16 et 17).

Du 23 au 30 avril, un bungalow, localisé près de l'entrée de la buse estuarienne, sur la commune de Quiberville, a été déconstruit. Ce terrain a été acquis à l'amiable par le Cdl en 2017 (diapo 18).

Jean-François BLOC rappelle les opérations prévues sur le territoire de la commune de Quiberville, à savoir la délimitation de la parcelle AD132 qui permettra de réaliser les futurs travaux liés au débouché de la Saône et de conserver un espace communal en parking estival capable d'accueillir des manifestations telles que la manifestation canine qui a eu lieu cette année (2000 à 3000 personnes accueillies) (diapo 19).

Nouvel équipement touristique de Quiberville (Quiberville/Atelier de lignes)

Le projet de nouvel équipement touristique, qui sera porté par la commune si le projet PACCo est retenu, sera un outil dynamique, porteur d'avenir. C'est une page importante de la vie de la

commune qui se tourne. C'est aussi un prérequis pour le reste des opérations du projet territorial. Cet équipement a été pris en compte dans le plan local d'urbanisme dont la démarche est en cours et devrait se terminer l'année prochaine.

Les différentes opérations de réalisation du nouvel outil touristique, renaturation du site de l'actuel camping municipal et de transfert de foncier vers le Conservatoire du littoral, devraient avoir lieu d'ici à 2024 (diapo 20). L'équipement touristique est un poste budgétaire important car il nécessite des études préalables, le recrutement d'un maître d'œuvre et d'un maître d'ouvrage et d'importants travaux de terrassement (diapos 20 et 21).

Céline MAYER présente les résultats de l'étude de faisabilité technique et financière du nouvel équipement touristique de Quiberville (diapos 22 à 35). L'étude a été réalisée entre novembre 2018 et juin 2019. Ces résultats peuvent être amenés à évoluer en fonction de la direction que prendra le projet. Elle rappelle les différentes contraintes liées à cet aménagement et à son emplacement : des pentes importantes, de 8 à 15%, une partie du terrain en zone inondable et la présence d'une canalisation d'eau potable traversant le site. Par ailleurs, l'accent doit être mis sur l'intégration de l'équipement dans le paysage, en travaillant sur la co-visibilité sur la vallée.

Jean-François BLOC précise que l'offre de ce nouvel équipement est plus large que le camping actuel : l'offre est plus large et le nombre de places sera plus important. D'autre part, le nouvel équipement sera plus éloigné de la côte qu'avant. Un travail doit donc être mené sur les cheminements doux permettant à tous d'accéder à la plage.

Hubert DEJAN DE LA BATIE souligne que depuis 1939, le niveau de la mer a augmenté de 13cm. D'ici 2050, le GIEC estime qu'il aura augmenté de 1m. La tendance actuelle va donc s'accélérer, il est donc indispensable de s'adapter.

Xavier PREVOTAT ajoute que l'offre haut de gamme n'est pas suffisante dans le département de Seine-Maritime. Ce projet d'outil touristique sera donc une belle opportunité. Il permettrait également de s'affranchir davantage des aléas de la météo que l'actuel camping.

Etude sur l'ouvrage de reconnexion de la Saône à la mer (SETEC Hydratec/SMBVSVS)

Laurent TOPIN fait remarquer que les objectifs sont multiples et que cela touche au volet sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Les actions prévues dans le volet de reconnexion de la Saône à la mer ne sont pas uniquement concentrées sur l'aval du fleuve, mais également vers l'amont, notamment avec le rétablissement de la continuité écologique au niveau du moulin de Longueil. Elles rejoignent les actions mises en place sur un territoire plus large, afin d'améliorer la continuité écologique et maintenir voire améliorer la qualité des eaux (diapos 36 à 48).

La déconstruction de l'épi-buse et son remplacement par un pont-cadre de 10m x 5m permettra de diminuer de façon importante les temps de sur-inondation de la basse vallée, en plus de rétablir les transits piscicole et sédimentaire à l'embouchure de la Saône. Une attention particulière sera

apportée au colmatage par les galets et sables, afin de ne pas impacter la continuité écologique. Cet aménagement a pour but de rendre un fonctionnement le plus naturel possible à la vallée de la Saône.

L'ensemble des travaux, restauration d'un système méandreux, travaux sur les pentes, ouvertures de merlons et rehausse de la RD 127, est estimé à 4 000 000€ (diapo 47). L'Agence de l'eau Seine-Normandie est le principal financeur de ces études et travaux. Il est prévu, dans le chronogramme, que les travaux se terminent fin 2024, sachant que les premières années sont dédiées aux études réglementaires et au recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre (diapo 47).

Didier LEDRAIT approuve les travaux de rehausse de la RD127 et ajoute qu'une portion de la route actuelle, proche du fleuve, s'effondre.

Régis LEYMARIE souligne que cette présentation a nécessité un long travail d'études et de réflexion, jalonné de 13 comités techniques.

Jehan-Eric WINCKLER insiste sur le fait qu'on ne déroge pas à la partie réglementaire. Mais on change d'époque, il faut que la partie réglementaire évolue ; les maires du littoral doivent se mobiliser, aller voir les parlementaires pour modifier la législation.

Il souligne d'autres points :

- La carte des aléas ne changera pas avec les aménagements qui seront réalisés au cours du projet ;
- Un retour au RNU fige le territoire communal car il n'y a plus d'outil d'aménagement du territoire ;
- Les services de l'Etat sont là pour aider ;
- Le PPRi est en cours d'évaluation, il faut donc en tenir compte dans le projet.

Assainissement de Longueil (Communauté de communes Terroir de Caux)

Richard MERRIENNE présente le projet d'assainissement sur les communes de Longueil, Ouville la rivière et Saint-Denis d'Aclon (diapos 49 à 57). La Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC) prend en effet la compétence au 1^{er} janvier 2020, et sera donc le maître d'ouvrage de cette opération. Celle-ci a pour objet d'augmenter la capacité de la station d'épuration, la relocaliser hors de la zone inondable, et raccorder des logements de Longueil, Saint-Denis d'Aclon et Ouville-la-rivière. Cela permettra de réduire les sources de pollutions du fleuve côtier et des plages de Quiberville et Sainte-Marguerite.

Les financements Interreg ne pouvant pas prendre en charge l'entièreté de l'opération, seules sont incluses la station d'épuration (2 000 équivalent habitants) et la partie de réseau d'assainissement raccordant les logements situés le long de la Saône (396 logements). Cependant, la CCTC conserve son opération intacte : les autres raccordements ne seront pas financés via le projet PACCo, mais restent prévus dans l'opération. Ils feront l'objet d'un financement complémentaire en cours d'étude (diapo 58).

Animation et coordination du Projet territorial (Cdl)

Camille SIMON précise que la coordination du Projet territorial, assurée par le Cdl, est incluse dans le plan de financement du projet PACCo. Ce poste permet d'assurer l'animation et la coordination du projet, mais également la communication et l'organisation de réunions avec les partenaires du projet (projet territorial et projet PACCo), et plus largement, tous les organismes concernés par ce type de projet de recomposition spatiale en vue d'assurer la résilience d'un territoire face au changement climatique (diapos 59 et 60).

Prochaines échéances et réunions (Cdl)

En plus de la restitution de l'étude de la Banque des Territoires, concernant le financement d'opérations du projet, de l'avancement de la Lettre de la Saône n°4 et de la finalisation du transfert de foncier entre la commune de Quiberville et le Cdl, différents groupes de travail doivent être mis en place, autour des différentes opérations de reconnexion de la Saône à la mer, de renaturation de la peupleraie, de relocalisation du camping et de relocalisation des bungalows (diapo 61).

Ce dernier point fera l'objet d'une réunion particulière avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Claude FERCHAL précise qu'il serait bon de faire une réunion avant mars pour présenter à l'association et aux habitants des bungalows de l'allée des crevettes l'avancement du projet et de construire l'opération de relocalisation.

Conclusion

Le projet PACCo est une opportunité de financements non négligeable pour des opérations conséquentes comme le nouvel outil touristique de Quiberville et l'assainissement de Longueil.

Jean-François BLOC souligne que les membres du COPIL peuvent être fiers de ce projet. Si celui-ci aboutit, ils seront vus comme des visionnaires. Dans le cas contraire, cela leur sera reproché. Mais jusqu'à présent, chacun a agit pour faire avancer le projet.

Hubert DEJAN DE LA BATIE remercie les participants et le travail remarquable réalisé par le territoire.

Jehan-Eric WINCKLER se rappelle qu'il y a 3 ans, le projet ne semblait pas avancer. Aujourd'hui, le travail est fait, le projet avance et arrive à sa phase finale. C'est un changement de nature important pour la vallée.

La séance est levée.